



AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC RÉVISIONS ALLÉGÉES n°2 ET n°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La Communauté de Communes MAREMNE ADOUR CÔTE SUD, a prescrit deux procédures de révision allégée – n°2 et n°5 – menées conjointement sur la commune de Sainte-Marie-de-Gosse. L'objectif est de recentrer l'urbanisation de la commune en relocalisant une zone d'urbanisation à long terme sur deux secteurs de projets à l'Ouest du centre-bourg, en continuité de projets d'aménagement en cours.

Par délibérations en date du 28 mars 2024 et du 22 mai 2025 la communauté de communes MACS a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable du public pour les projets de révision allégée n°2 et n°5 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Elle aura lieu du samedi 30 août 2025 au mardi 30 septembre 2025 inclus.

La période de concertation pourra être prolongée en fonction des besoins de poursuite d'études.

Le dossier de concertation comportant des éléments de compréhension sur les objectifs des modifications envisagées dans le cadre de ces deux procédures sera mis à disposition du public :

- Sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5333>
- Sur support au siège de la communauté de communes MACS, allées des camélias à Saint Vincent de Tyrosse, et à la mairie de Saint-Marie-de-Gosse, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra déposer ses contributions via l'un des supports suivants :

- Sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5333>
- Par mail, à l'adresse suivante : concertation-publique-5333@registre-dematerialise.fr
- Par voie postale, toute correspondance relative à la mise à disposition pourra être adressée à Monsieur le Président, en précisant en objet « concertation préalable – révisions allégées n°2 et n°5 du PLUi » - Service urbanisme - Allée des Camélias - BP 44 - 40230 Saint-Vincent de Tyrosse ;
- Dans le registre papier destiné au recueil des observations et contributions à la mairie de Saint-Marie-de-Gosse et à MACS aux jours et heures d'ouverture au public habituels

À l'issue de la cette phase, le bilan de concertation et les 2 projets de révision allégée seront présentés en conseil communautaire en fin d'année. Ils seront ensuite transmis pour avis aux personnes publiques, avant d'être soumis à enquête publique en 2026.

